LUNETTES DE PROTECTION UV400 UVEX
Référence : 04537

RESUME

Équipez-vous de lunettes de protection UV400, idéales pour prévenir des risques mécaniques (projections d'éclats ou de particules solides), traitées anti-rayures et anti-buée.

Ces lunettes de sécurité polycarbonate monobloc incolore conviendront dans l'industrie légère comme lourde, la logistique, le transport...

Dotées de branches en nylon inclinables et ajustables et également munies d'un pont nasal PVC souple, elles confèrent à leurs utilisateurs un meilleur confort.

Les points forts :

- Protection optimale
- Confortables
- Conforme aux normes EN 166 et EN 170
- Robustes

DESCRIPTION

Pourquoi vous équiper de lunettes de protection ?

Dans une grande quantité d'environnements professionnels, la protection des yeux et du visage est obligatoire. En effet, de nombreuses applications quotidiennes peuvent générer des projections, des particules en suspension, des expositions à des liquides corrosifs, susceptibles d'endommager les yeux et le

visage. En France, on dénombre 60000 lésions oculaires liées au travail par an pour lesquelles l'entreprise est pénalement responsable.

La prévention du risque visuel, l’optimisation du confort et la qualité de vision des salariés peuvent constituer des vecteurs efficaces pour améliorer leurs conditions de travail tout en diminuant les risques et coûts de non-productivité. Les employeurs doivent fournir à chaque employé des équipements de protection individuelle (ÉPI) qui protègent adéquatement les risques en cause.

Découvrez aussi tous nos équipements de protection individuelle.

Où utiliser vos lunettes de sécurité ?

Ces protections oculaires peuvent être utilisées dans les milieux comme le second œuvre, l'éducation, la maintenance, pour les artisans ou encore les travailleurs temporaires, quand il y a des risques de projection dans les yeux.

Ces lunettes de protection doivent être utilisées dans des milieux secs entre -5°C / +55°C.

Il est obligatoire de porter ce type d'équipement de protection individuelle (EPI) lorsqu'un pictogramme lunettes de protection ou lorsqu'un panneau port des lunettes de protection obligatoire sont présents.

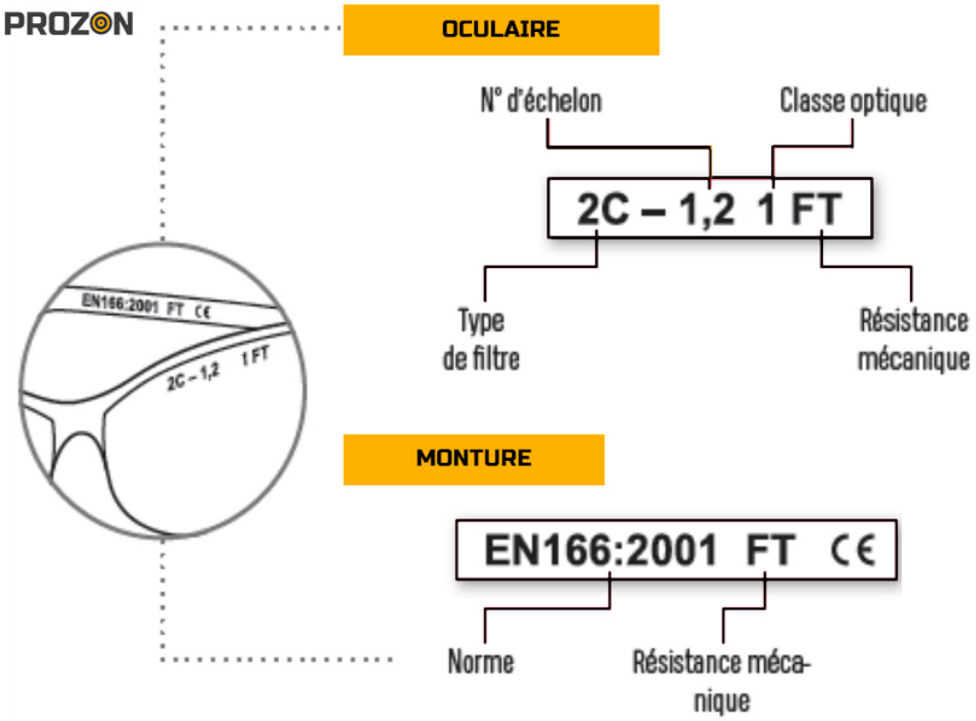

La norme EN 170 définit les différents numéros d'échelon et les exigences relatives au facteur de transmission des filtres de protection contre le rayonnement ultraviolet. Les autres exigences applicables pour ces types de filtres et les montures/supports sur lesquels ils doivent être montés figurent dans l'EN 166. La norme EN 170 a été homologuée par décision du Directeur Général d'AFNOR le 5 janvier 2003.

OCULAIRE :

- 2C-1,2 : Perception des couleurs non altérée
- 1 : Classe optique permettant un port permanent des lunettes
- FT : F = Impact à basse énergie : Bille d'un diamètre de 6 mm lancée à 45 m/s (162 km/h) T = Résistance mécanique aux températures extrêmes -5°C / +55°C.

La norme EN 166 définit les conditions applicables à la protection des yeux. Cette norme s'applique à tous les types de protection oculaire, couvrant les différents risques pouvant être rencontrés dans l'industrie. Cette norme a été homologuée par

le directeur général de l'AFNOR le 20 décembre 2001.

MONTURE :

FT : F = Impact à basse énergie : Bille d'un diamètre de 6 mm lancée à 45 m/s (162 km/h) T = Résistance mécanique aux températures extrêmes -5°C / +55°C.

Entretenir vos lunettes de sécurité

Afin de nettoyer vos lunettes, utilisez de l'eau tiède et séchez-les à l'aide d'un chiffon doux et sec non pelucheux et non abrasif. En dehors de leur utilisation, ne laissez pas vos lunettes en dehors de leur emballage. De plus, ne les transportez pas non protégées à côté d'autres articles tels qu'outils ou autres objets métalliques au risque de rayer les verres.

Caractéristiques des lunettes de protection de travail

Matière des branches : Nylon

Matière des oculaires : Polycarbonate

Protection UV : 400

Couleur : Incolore

Taille : Article sans taille

Poids : 34 g